Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

recensement agricole 2010

Atlas agricole de l'Auvergne

5ème assemblée des utilisateurs
CRAIG
4 décembre 2012

Seán HEALY
Nicolas VENY

DRAAF Auvergne
Service Régional de l'Information
Statistique et Economique (S.R.I.S.E.)

PLAN

1. L’essentiel sur le recensement agricole 2010
2. Le recensement agricole en Auvergne : principales tendances
3. L’atlas agricole de l’Auvergne

1. L’essentiel sur le recensement agricole 2010

Le recensement agricole : qu'est-ce que c'est ?

Une photographie précise de l'agriculture française

Le recensement agricole est la plus grande enquête statistique menée par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Il a lieu **tous les 10 ans**.

Le recensement étudie **tous les aspects de l'activité agricole et tous les types d'agriculture, hormis la pêche et la sylviculture.**

700 données sont recueillies par exploitation, qui permettent de mieux connaître :

- les hommes et les femmes qui font l'agriculture aujourd'hui,
- les cultures, les superficies cultivées et le cheptel,
- les pratiques agricoles et la diversification pratiquée dans les exploitations agricoles.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Pourquoi mener un recensement agricole ?

L'agriculture, un secteur clé dont la connaissance est essentielle

- presque **60 % du territoire** national (en superficie)
- la France : premier producteur agricole de l'Union européenne
- un secteur nécessaire à la production alimentaire mondiale

Exhaustivité et précision scientifique : le recensement agricole, l'étude de référence sur le secteur

Le recensement agricole **permet d'évaluer :**

- **l'état de notre agriculture,** en recueillant 700 données sur 100 % des exploitations,
- **sa position en Europe et dans le monde,** en comparant les données avec d'autres pays,
- **son évolution,** en comparant les résultats 2010 à ceux des précédents recensements.

C'est **un outil essentiel d'aide à la gestion et à l'aménagement du territoire.**
Ses résultats sont **utiles à de très nombreux acteurs :** exploitants agricoles, organisations professionnelles, chercheurs, pouvoirs publics, etc.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Qui est concerné par le recensement agricole ?

Tout le monde est concerné, afin d'obtenir le plus de données possible sur le secteur

Toutes **les exploitations agricoles**, hormis la sylviculture et la pêche.

Toutes **les unités productives** exerçant une activité de production agricole ayant une SAU ≥ 1 ha ou une production spécialisée (ex : 10 ares de vignes produisant des vins AOC, 6 brebis mères…), y compris des unités spéciales (pacages collectifs, DPU).

Sur **l'ensemble du territoire national** : métropole, départements d'Outre-mer et collectivités d'Outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Que l'agriculture soit **l'activité principale ou secondaire de l'exploitant**.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Le recensement agricole : une obligation statistique

- Au **niveau mondial**, recommandation de l'**ONU** (FAO) :
  - 9ème programme mondial de recensement de l'agriculture

- Au **niveau communautaire :**
  - Règlement européen de 2008 du Parlement et du Conseil
    - Tous les pays de l'UE doivent mener un recensement agricole en 2009-2010
    - Liste de questions obligatoires pour l'ensemble des pays
    - Méthodologie commune

- Au **niveau national :**
  - Décret du Premier Ministre du 11 mai 2009
  - Arrêté du 11 mai 2009

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Le recensement agricole : une confidentialité assurée par la loi

La confidentialité des données est **assurée par la loi** du 7 juin 1951 sur le secret statistique (*on ne publie aucun résultat qui concerne moins de 3 exploitations ou dès lors que cette exploitation contribue à elle seule à plus de 85% de ce résultat*).

Toute personne participant au recensement agricole est tenue au **secret professionnel**, sous peine de sanction.

Les **informations individuelles** recueillies ne sont **transmises à aucun autre service** de l'Etat.

Elles ne sont **diffusées** que sous **forme agrégée**.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Le recensement agricole 2010 : mode d'emploi

Le recensement agricole 2010 : de septembre 2010 à avril 2011 partout en France

La campagne de collecte d'informations du recensement agricole 2010 s'est déroulée sur le terrain **de septembre 2010 à avril 2011.** Elle a été organisée par les services statistiques (SRISE) au sein des Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Plus de **500 000 exploitations** agricoles concernées et interrogées sur l'ensemble :

- de leurs **terres**
- de leurs **cultures**
- de leurs **cheptels**
- de leur **main d'œuvre**

Près de **3 000 enquêteurs** agréés y ont participé en 2010. Ils étaient munis d'une carte officielle, afin de pouvoir les identifier.

L'enquêteur **collecte l'information « à domicile » auprès des chefs d'exploitation**.

L'**entretien** dure **une heure** en moyenne.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Le recensement agricole 2010 en Auvergne

Acteurs de la collecte en Auvergne : Environs 100 enquêteurs, 17 référents et 4 agent SRISE

- 5 enquêteurs en moyenne par référent
- 4 référents en moyenne par agent SRISE
- 23 enquêteurs en moyenne par agent SRISE

25 000 points d'entrée aboutissant à l'arrivée à **23 700 exploitations**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Les innovations du recensement agricole 2010

- **A**cquisition des données entièrement revue
  - collecte en saisie mobile
  - géolocalisation des sièges d'exploitation

- **A**llègement pour les exploitants mais grande richesse des données
  - Grâce à un recours généralisé aux données administratives (surface, cheptel)
  - **Données pré-remplies**, les réponses étant simplement vérifiées par l'exploitant
  - Contrôle des données dès leur saisie

- **C**omparaisons facilitées avec autres données
  - **harmonisation générale des nomenclatures**
  - un questionnaire unique pour toute la France

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Les innovations du recensement agricole 2010

Des informations plus riches

Au total, **plus de données disponibles,** notamment **sur des thématiques nouvelles**

- **Informations disponibles sur l'ensemble du territoire :** chaque thème abordé est étudié exhaustivement
- **Richesse** de la nature des **informations** par la variété des thèmes étudiés
- **Actualisation des connaissances** par rapport à 2000
- Enrichissement par les fichiers administratifs (ex : Bio)
- Introduction d'informations sur des **sujets émergents** (environnement et diversification…)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Recensement agricole, des informations enrichies : détail

Connaissance des cultures et des élevages

• Toujours la **connaissance des productions agricoles** (végétales et animales) **croisées avec les informations de structures** : taille, orientation, démographie

• Connaissance des cultures : Superficie pour 150 cultures et superficie développée en légumes (62 postes)

• Connaissance des élevages : **races détaillées**

• Superficies des **pacages collectifs**

• **Logement des animaux** : places et modes de stabulation

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Recensement agricole, des informations enrichies : détail

Informations en liaison avec le Grenelle de l'environnement

- Détail des **productions certifiées bio** par exploitation
- Installations de production d'**énergie renouvelable** et potentiel de développement en **solaire**
- **Cultures énergétiques**
- Éléments linéaires du paysage
- Fertilisation minérale et **protection des cultures**
- Pulvérisateurs
- Travail et **protection des sols**
- **Méthodes de travail** du sol

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Recensement agricole, des informations enrichies : détail

Informations en liaison avec le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA) et la directive nitrates

- **Présence d'installations couvertes et non couvertes**
  - Par type de **déjection** (purin, lisier, fumier-fientes)
  - et par type de **structure** (fosses, lagunes et aires)

- **Superficie totale épandue**, dont avec enfouissement immédiat
  - Par type d'**effluents** (fumier-fientes, lisier-purin, autres)

- **Effluents d'animaux** :
  - export de **quantités produites** sur l'exploitation (O/N),
  - part des **exports** dans les quantités produites (%),
  - **traitement** d'effluents par l'exploitation (O/N),
  - **import** d'effluents sur l'exploitation (O/N).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Recensement agricole, des informations enrichies : détail

Informations en liaison avec les problématiques de revenus des agriculteurs

- **Gestion des risques** : assurance multirisque, assurance récolte contre risques climatiques, adhésion à un mécanisme de solidarité
- **Commercialisation en circuits courts** :
  - par grand type de produits (7 postes), part dans le CA (4 modalités), principaux modes de commercialisation (11 modalités)
- **Diversification** : par produit, part de la diversification dans le CA total

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Recensement agricole, des informations enrichies : détail

Autres informations

• **Viticulture** : production récoltée pour la cuve, destination de la vendange pour la cuve (hl), quantités de produits viticoles (hl) commercialisées

• **Superficies cultivées en plantes à parfum, aromatiques, médicinales** (117 postes)

• Mode de **faire-valoir de la SAU**

• **Superficie drainée**

• **Irrigation** : origine de l'eau et mode d'irrigation

• **Main-d'œuvre** : familiale, salariée, non permanente

• **Formation** initiale et continue **des exploitants** et de la main-d'œuvre

• Etc.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

RA 2010
2. en Auvergne : Principales tendances

3 tendances majeures du recensement agricole 2010 en Auvergne :

1. Des agriculteurs de plus en plus professionnels

2. Une agriculture de qualité

3. Une agriculture intégrée dans son territoire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Des agriculteurs de plus en plus professionnels

Les exploitations agricoles se spécialisent

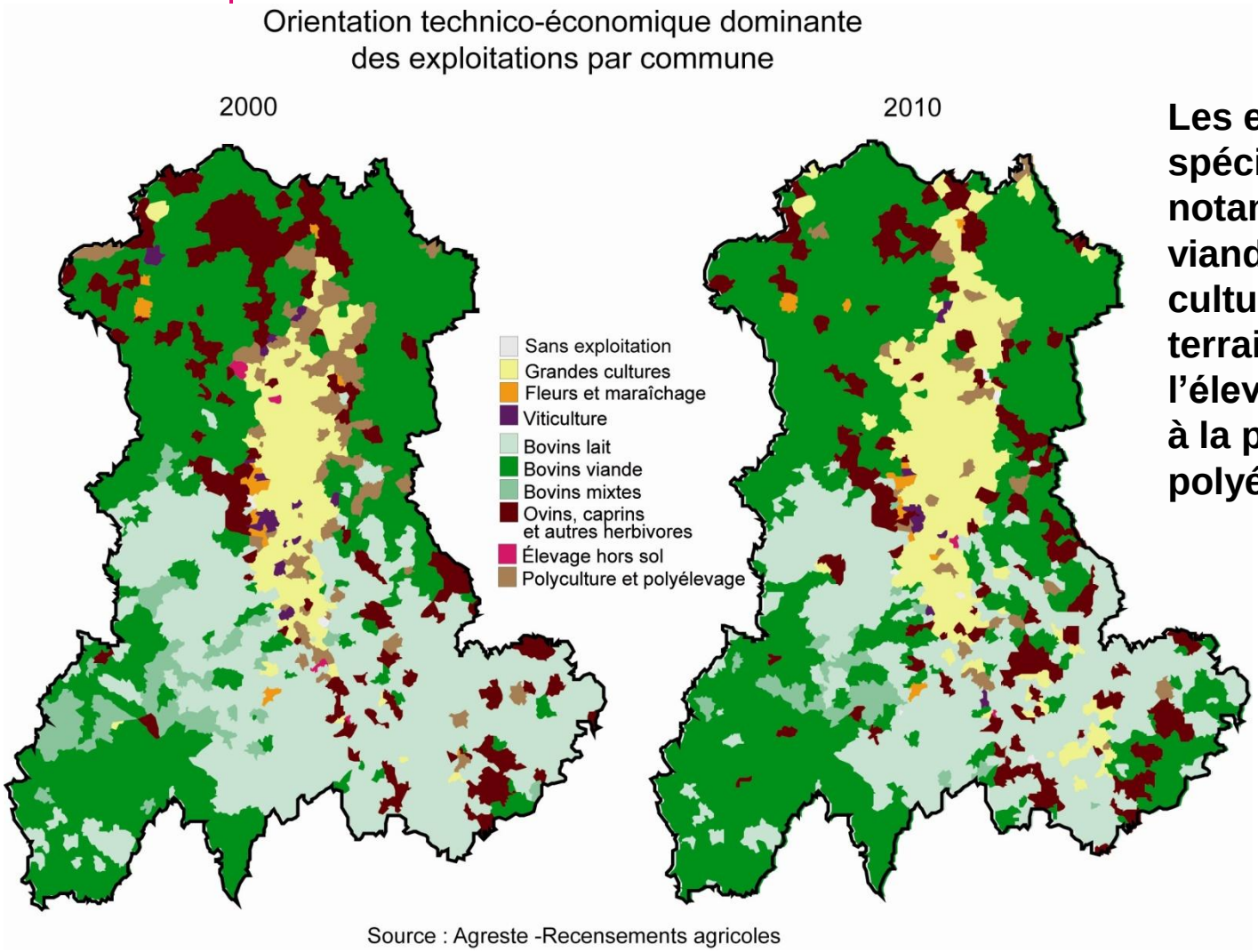

Les exploitations spécialisées notamment en bovins viande et grandes cultures gagnent du terrain par rapport à l'élevage bovins mixtes, à la polyculture et au polyélevage

Des agriculteurs de plus en plus professionnels

La spécialisation reste équilibrée à l'échelle territoriale

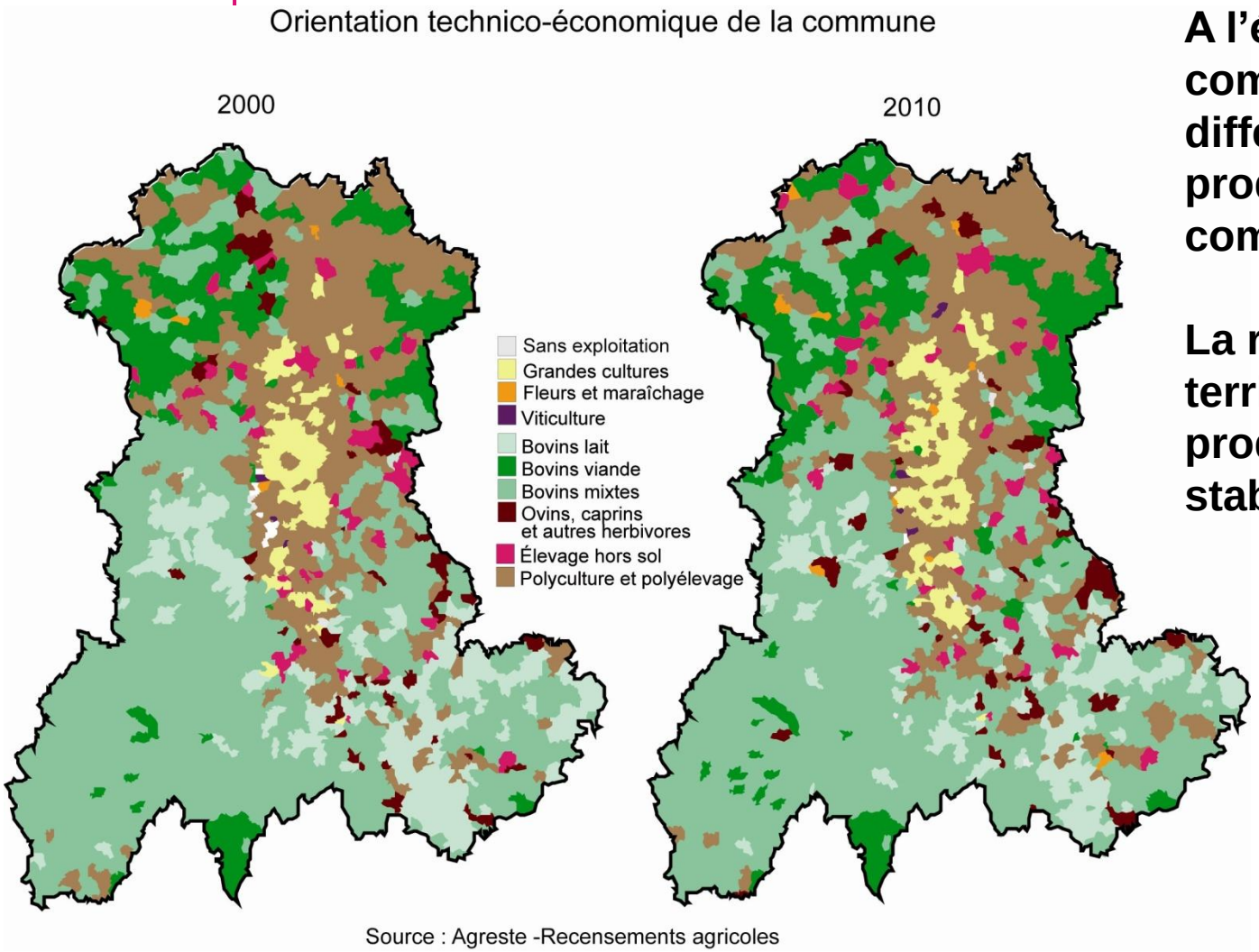

Source : Agreste -Recensements agricoles

A l'échelle des communes les différentes productions se combinent.

La répartition territoriale des productions est stable depuis 2000.

Des agriculteurs de plus en plus professionnels

Les chefs d'exploitation sont mieux formés

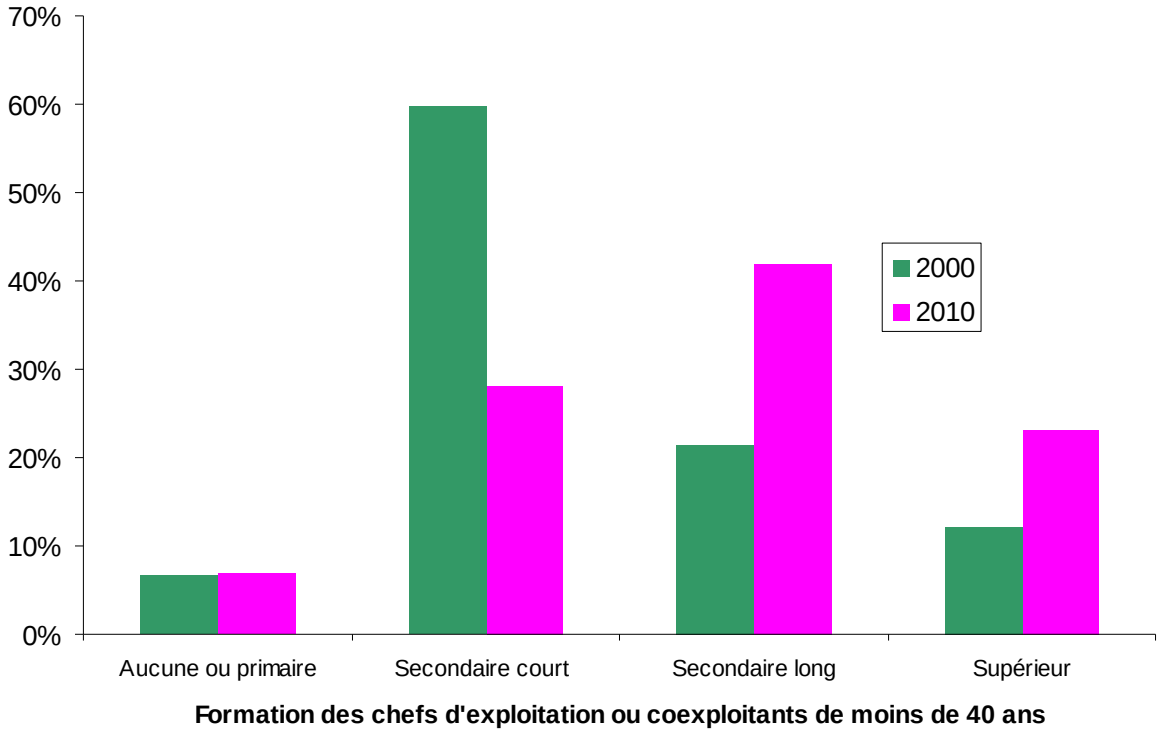

Formation des chefs d'exploitation ou coexploitants de moins de 40 ans

Le taux de chefs d'exploitations de moins de 40 ans ayant le niveau Bac a presque doublé, passant de 34%en 2000 à 65% en 2010 (respectivement 42% et 73% en France)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Une agriculture de qualité

L'auvergne championne des signes de qualité

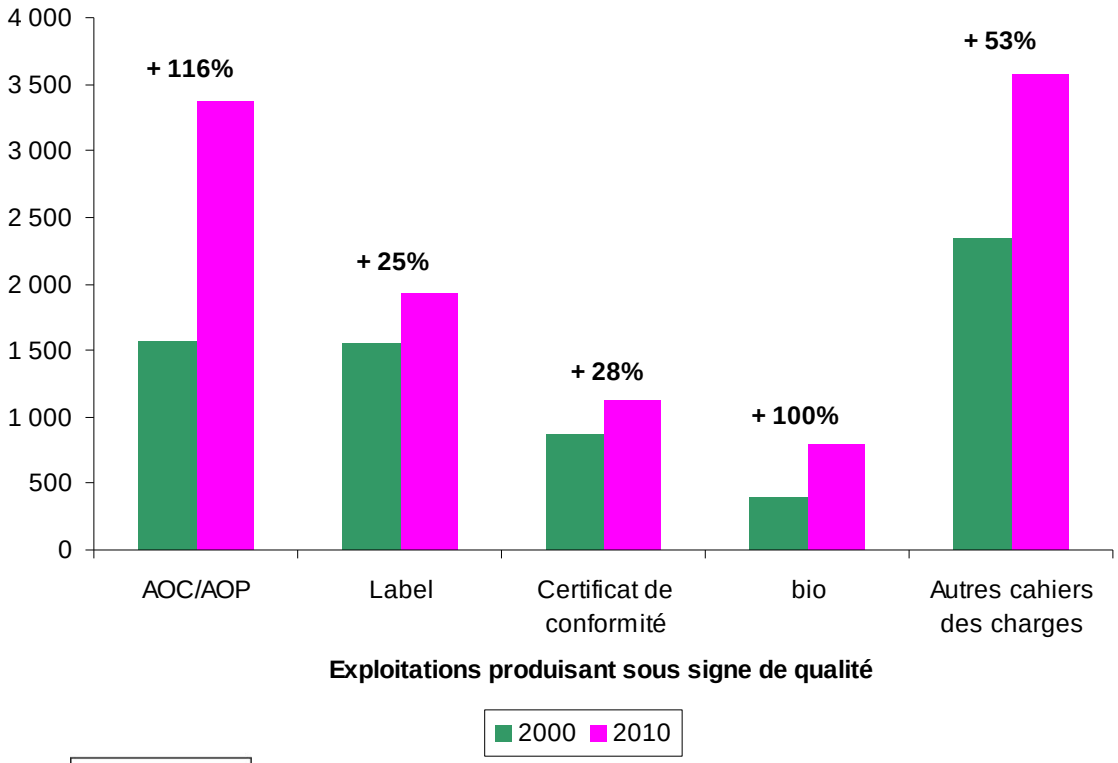

Tous les signes de qualité sont en forte progression depuis 2000

32% des exploitations auvergnates produisent sous signe de qualité (21% en France)

Les signes de qualité concernent essentiellement la viande bovine (41%) et le lait (33%)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Une agriculture intégrée dans son territoire

Le tissu d'exploitations recouvre l'ensemble du territoire auvergnat

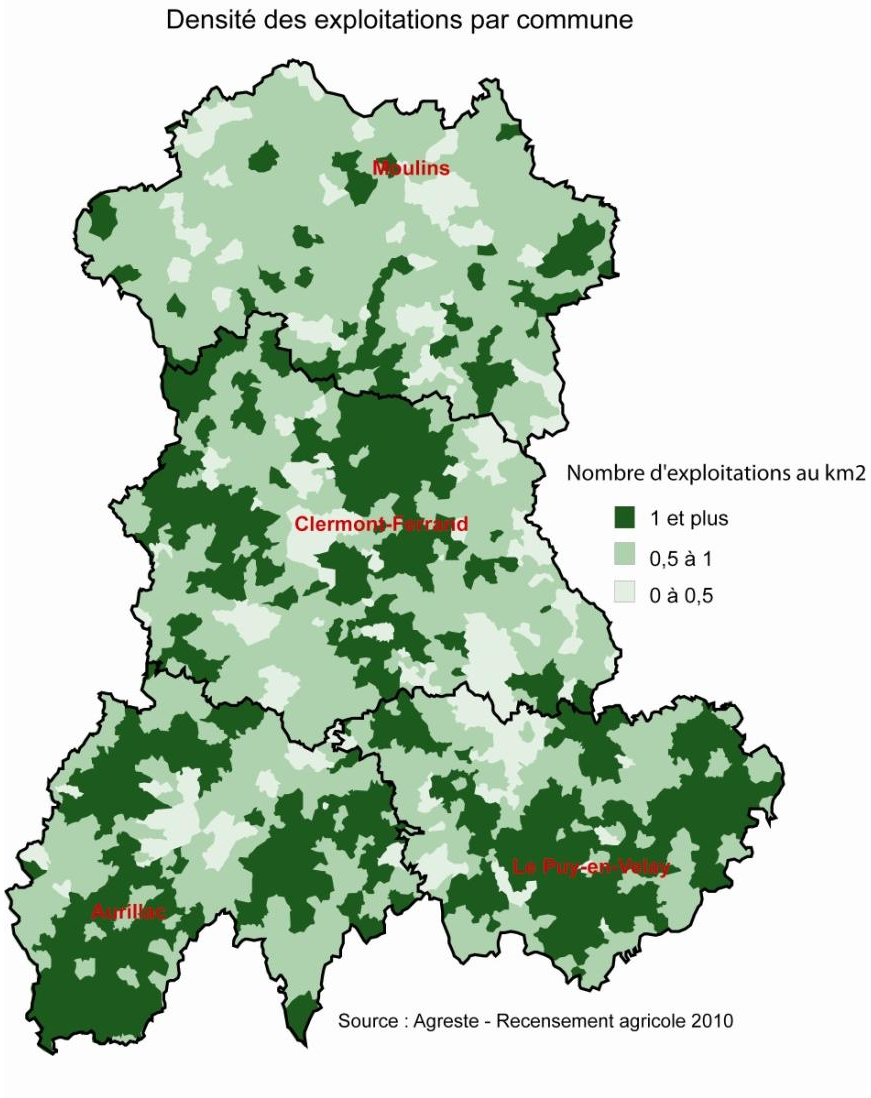

Les exploitations agricoles sont présentes **sur l'ensemble du territoire auvergnat.**

Les fortes densités d'exploitations se trouvent aussi bien **près des zones urbaines** (Limagne) que **dans des zones plus** rurales (sud du Cantal et de la Haute-Loire)

Une agriculture intégrée dans son territoire

Le tissu d'exploitations se maintient

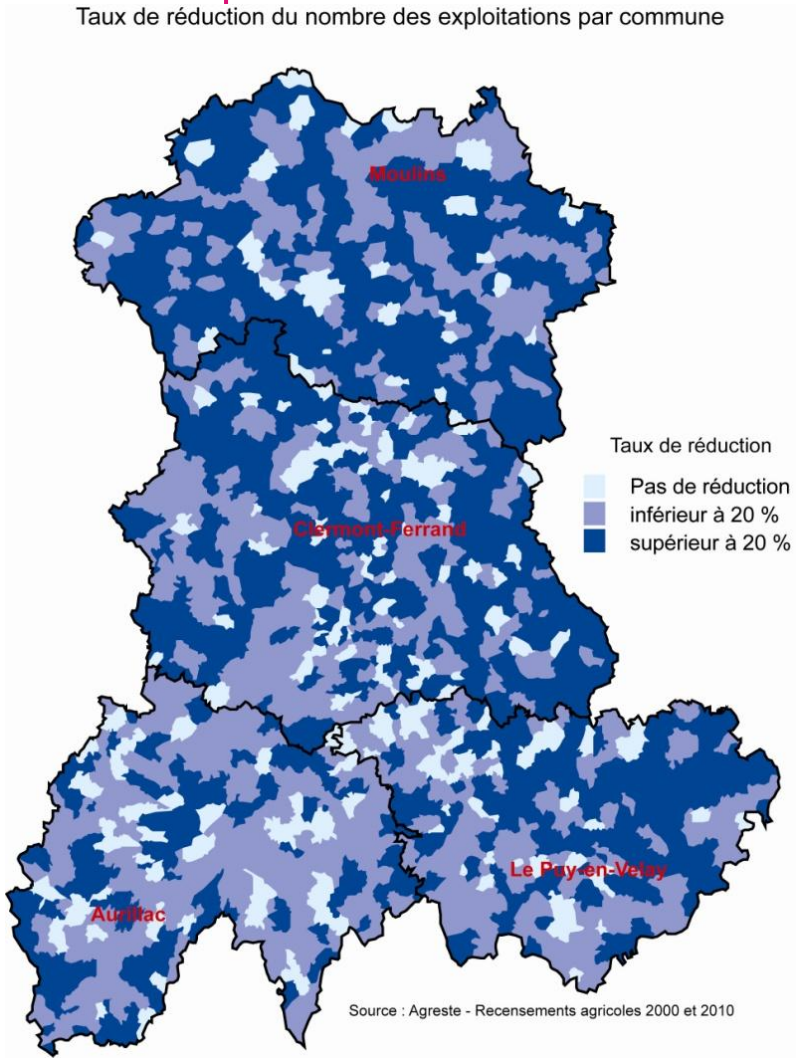

La diminution du nombre d'exploitations agricoles est plus prononcée dans le nord que dans le sud de la région, mais assez équilibrée à l'échelle départementale

Aucune zone ne semble être en déprise agricole

Une agriculture intégrée dans son territoire

L'agriculture : une activité économique au plus proche des territoires

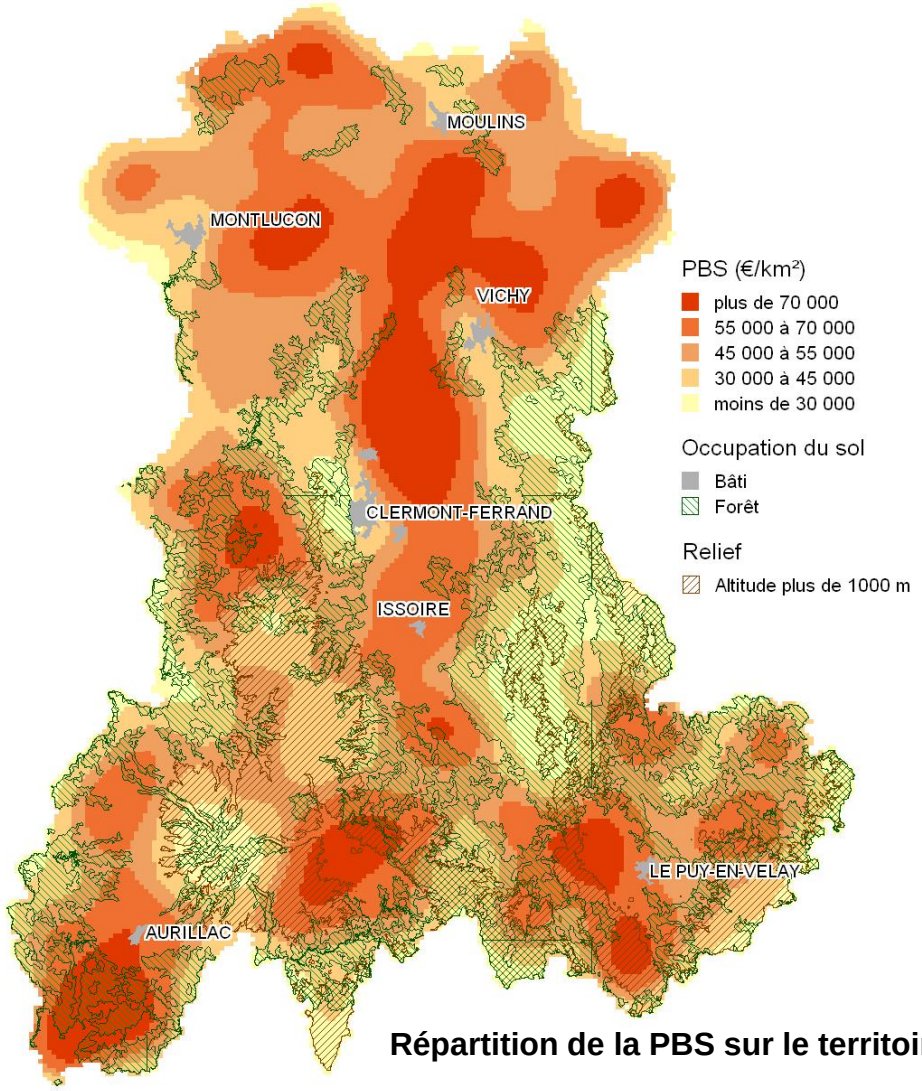

Répartition de la PBS sur le territoire régional

Le tissu d'exploitations agricoles génère une activité économique répartie sur l'ensemble du territoire habité, hors montagnes et forêts.

Une agriculture intégrée dans son territoire

Des activités de diversification valorisant les savoir-faire locaux

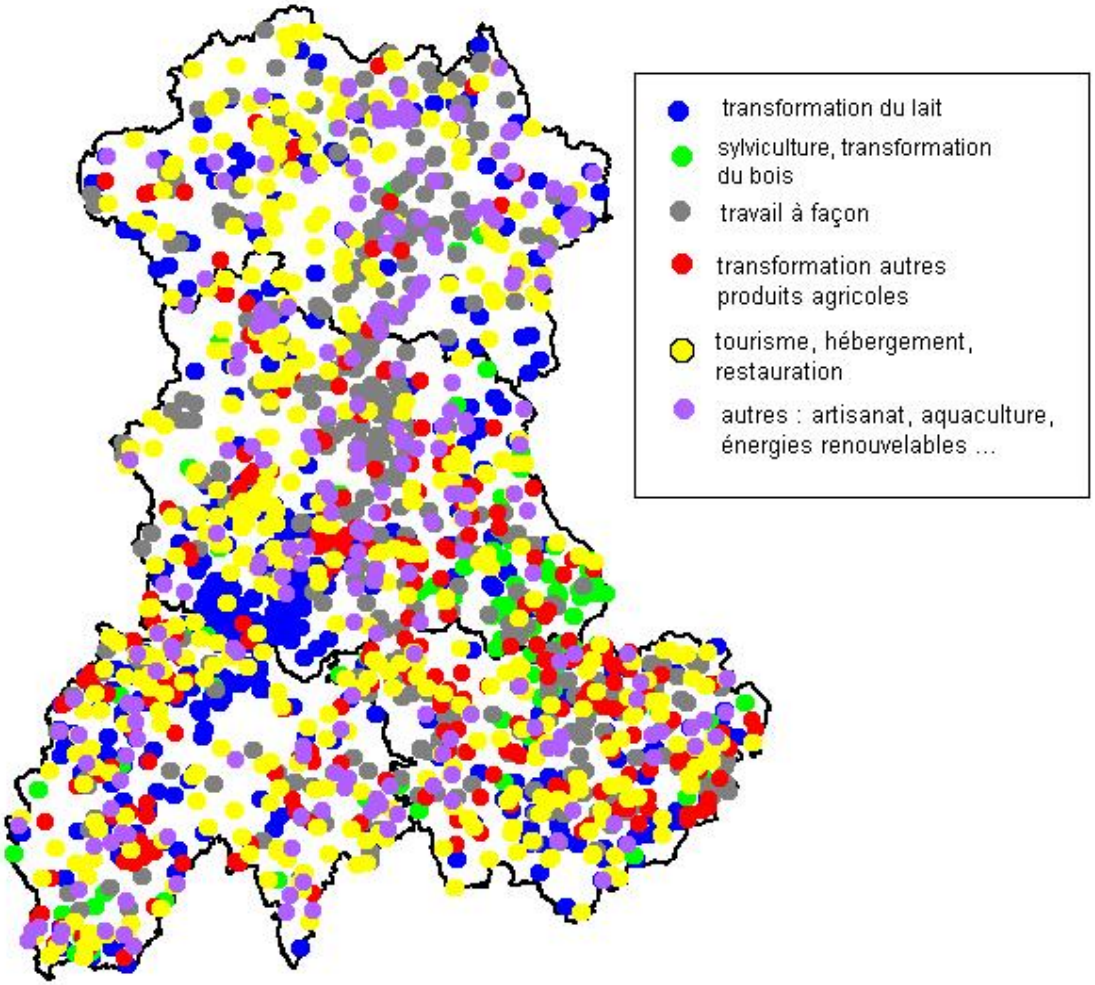

Les activités de diversification permettent de valoriser les atouts spécifiques aux différents terroirs auvergnats :

Fromages Saint Nectaire et Cantal fermiers

Transformation du bois dans le sud-est

Entreprises de travaux agricoles dans la Limagne

Tourisme, hébergement et restauration sur l'ensemble du territoire

L'agriculture auvergnate s'est largement professionnalisée depuis 10 ans tout en mettant l'accent sur la qualité de la production et en préservant des atouts territoriaux spécifiques déclinés dans chacun des départements

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Diffusion des résultats :

1. Des **quatre pages « premières tendances »** disponibles aux échelles régionale et départementale

2. Des **quatre pages thématiques** sur :
   - Filières de production (bovins, ovins caprins, porcins, aviculture, grandes cultures)
   - Structures d'exploitations
   - Démarches de valorisation

3. Des **données et cartes interactives en ligne** alimentées régulièrement sur le site internet :

   www.draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr/Recensement-agricole-2010

4. Et …. un **atlas cartographique régional**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

3. Atlas agricole de l'Auvergne

En complément des publications statistiques courantes

(*http://draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr/Publications-statistiques*)

Un document sous forme de **fiches thématiques actualisables**

Composition : une ou plusieurs **cartes** assorties d'un commentaire et/ou de **tableaux et graphiques** sur la thématique traitée

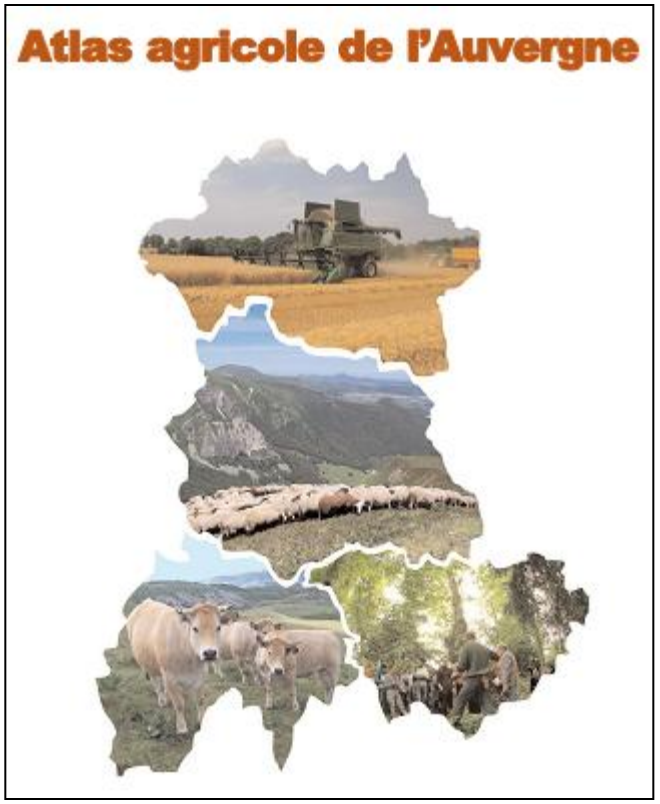

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Sommaire

I - Données de cadrage . . . . . *à paraître*

II - Exploitations . . . . . *à paraître*

III - Cultures . . . . . *à paraître*

IV - Elevage

1 - Vaches laitières . . . . . Fiche n° IV - 01
2 - Vaches nourrices . . . . . Fiche n° IV - 02
3 - Broutards . . . . . Fiche n° IV - 03
4 - Ovins . . . . . Fiche n° IV - 04
5 - Caprins . . . . . Fiche n° IV - 05
6 - Porcins . . . . . *à paraître*
7 - Aviculture . . . . . *à paraître*

V - Démarches de valorisation

1 - Démarches de valorisation . . . . . Fiche n° V - 01
2 - Diversification . . . . . Fiche n° V - 02
3 - Circuits courts . . . . . Fiche n° V - 03
4 - Signes de qualité . . . . . Fiche n° V - 04
5 - Bio . . . . . Fiche n° V - 05
6 - Zones AOP . . . . . Fiche n° V - 06

D'autres thèmes seront également abordés par la suite (forêts, IAA, environnement, emploi, économie, ...). L'atlas agricole de l'Auvergne sera complété au fur et à mesure de la réalisation des fiches.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Vaches laitières

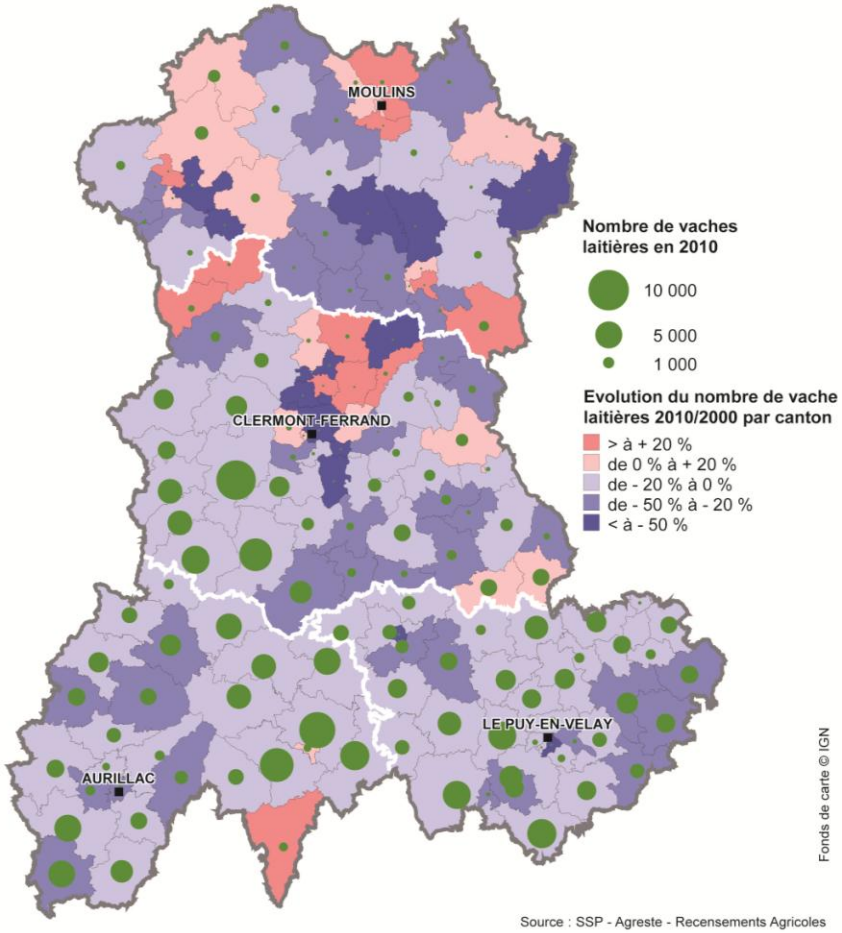

Source : SSP - Agreste - Recensements Agricoles

ATLAS AGRICOLE DE L'AUVERGNE

Élevage

Vaches laitières

Le troupeau régional de vaches laitières compte 235 100 têtes. Il représente 6,3 % du cheptel national, ce qui classe l'Auvergne au cinquième rang des régions françaises, loin derrière la Bretagne, les Pays de la Loire et la Basse-Normandie, mais proche de Rhône-Alpes.
Avec une perte de 14 % de ses effectifs depuis 2000, l'Auvergne résiste moins bien que les grands bassins laitiers (- 9 %). La taille moyenne du troupeau est maintenant de 36 vaches laitières, 8 de plus qu'en 2000 mais 9 de moins qu'en France.
La Haute-Loire et le Cantal regroupent, presque à égalité, les deux-tiers du cheptel régional. L'Allier est le département le moins laitier de la région (5 % de l'effectif total).
En Auvergne, 6 600 exploitations agricoles élèvent des vaches laitières (28 % contre 17 % en France). La majorité d'entre elles sont de taille moyenne (63 %). En France, ce sont les "grandes" qui dominent (64,5 %). Le statut d'exploitant individuel reste encore prépondérant dans la région alors que les formes sociétaires ont pris le dessus sur le territoire national.
L'élevage de vaches laitières est plus professionnel que bon nombre de secteurs en Auvergne. En 2010, les deux tiers des exploitations ayant des vaches laitières sont classées dans l'orientation technico-économique "bovins lait" et elles détiennent quasiment les trois quarts du cheptel. La concentration et la spécialisation se sont encore renforcées depuis 2000 (+ 4 points pour cette OTEX). A l'exception des Pays de la Loire, les grands bassins laitiers sont encore plus spécialisés (autour de 70 % d'exploitations classées en bovins lait).

Répartition des exploitations laitières par taille :
exploitations moyennes en Auvergne, grandes en France

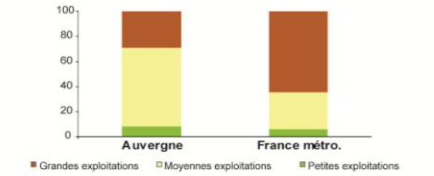

Source : SSP - Agreste - Recensement Agricole 2010

Répartition des exploitations ayant des vaches laitières par OTEX :
un élevage plus spécialisé qu'en France

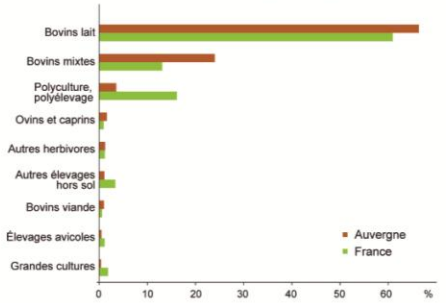

Source : SSP - Agreste - Recensement Agricole 2010

Principaux indicateurs des exploitations ayant des vaches laitières

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne	France
Nombre d'exploitations	**325**	**2 189**	**2 194**	**1 885**	**6 593**	**82 427**
Part des moyennes et grandes (%)	86	96	91	88	92	94
Part d'exploitations de forme sociétaire (%)	49	41	35	37	39	55
SAU moyenne (ha)	110	74	68	77	75	91
Age moyen du chef	48	46	46	47	47	47
Part des chefs pluriactifs (%)	6	3	5	5	5	4
Part d'exploitations sans successeur connu* (%)	45	55	71	61	61	58
Effectif de vaches laitières	**10 732**	**76 925**	**77 942**	**69 471**	**235 070**	**3 715 795**
Total bovins	42 844	225 187	155 450	168 885	592 366	9 932 950

** Quand le chef ou le plus âgé des coexploitants a plus de 50 ans*

Source : SSP - Agreste - Recensement Agricole 2010

Agreste Auvergne

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne
Service Régional de l'Information Statistique et Economique
Contact : srise.draaf-auvergne@agriculture.gouv.fr - 04 73 42 15 22
www.draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr

Fiche n° IV - 01

Ovins

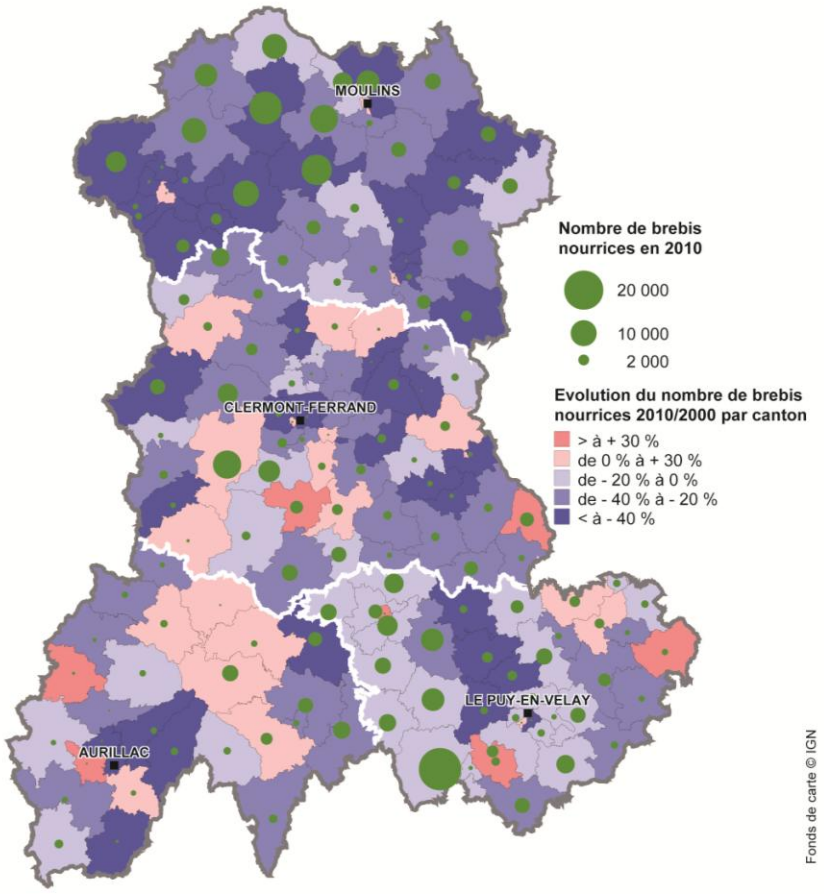

Fonds de carte © IGN

Source : SSP - Agreste - Recensements Agricoles

ATLAS AGRICOLE DE L'AUVERGNE

Élevage

Ovins

En 2010, le troupeau régional d'ovins compte 516 600 têtes et regroupe 7 % de l'effectif total national. Les 381 600 brebis mères nourrices, qui représentent le potentiel de production, placent l'Auvergne au 4e rang des régions françaises. Le troupeau s'est réduit de 29 % depuis 2000. L'**Allier** reste le département dominant mais ne détient plus que 37 % du cheptel, contre 43 % en 2000. La baisse est moins prononcée dans le **Puy-de-Dôme** et en **Haute-Loire** qui concentrent respectivement 24 % et 31 % de l'effectif régional.

L'élevage de brebis nourrices est entre les mains de 3 800 exploitants agricoles en Auvergne (- 36 % en dix ans). En moyenne, les élevages régionaux détiennent 100 brebis, contre 83 en France et 90 en 2000.

De nombreux petits élevages de brebis nourrices se maintiennent toujours. En dessous de 50 brebis, seuil qui ouvre droit au paiement de l'aide ovine, on compte encore 2 100 exploitations, soit 54 % du total (65 % en France). Ces petits élevages sont toujours peu spécialisés malgré une bonne progression depuis 2000.

Les exploitations ayant plus de 200 brebis ne représentent que 17 % des élevages de brebis nourrices mais elles concentrent 63 % du cheptel régional. L'activité de ces grands élevages est toujours resserrée sur l'OTEX "ovins-caprins" dans 70 % des cas mais ils sont moins spécialisés qu'il y a dix ans.

Limité à 7 600 têtes, le troupeau régional de brebis laitières représente 1 % du total national. Sur les 36 exploitations concernées, seules 25 atteignent un effectif significatif d'au moins 50 têtes.

En Auvergne comme en France 63 % des brebis nourrices appartiennent à des élevages de plus de 200 têtes

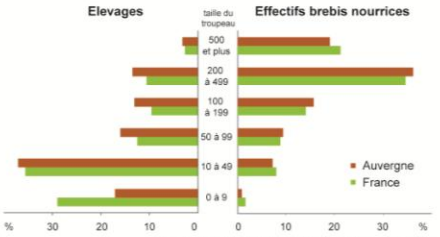

Source : SSP - Agreste - Recensement Agricole 2010

Répartition des exploitations ayant des brebis nourrices par OTEX :
les ovins sont également présents au sein d'autres élevages d'herbivores en Auvergne

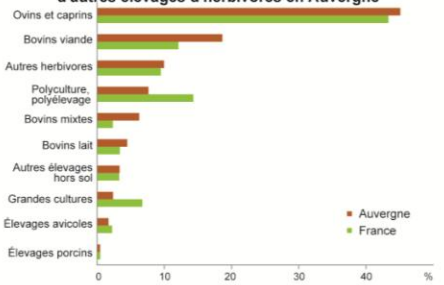

Source : SSP - Agreste - Recensement Agricole 2010

Principaux indicateurs des exploitations ayant des brebis nourrices

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne	France
Nombre d'exploitations	**1 392**	**603**	**812**	**998**	**3 805**	**49 918**
Part des moyennes et grandes (%)	53	49	53	41	49	46
Part d'exploitations de forme sociétaire (%)	18	19	18	15	17	17
SAU moyenne (ha)	68	49	47	46	55	51
Age moyen du chef	52	51	49	52	51	53
Part des chefs pluriactifs (%)	21	17	24	24	22	23
Par d'exploitations sans successeur connu* (%)	74	69	74	71	72	75
Effectif de brebis nourrices	**140 782**	**33 340**	**116 645**	**90 849**	**381 616**	**4 142 872**
Evolution 2010/2000 (%)	- 39	- 23	- 20	- 22	- 29	- 20
Total ovins	188 210	41 206	161 837	116 504	507 757	5 697 838

** Quand le chef ou le plus âgé des coexploitants a plus de 50 ans*

Source : SSP - Agreste - Recensements Agricoles

Agreste Auvergne

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne
Service Régional de l'Information Statistique et Economique
Contact : srise.draaf-auvergne@agriculture.gouv.fr - 04 73 42 15 22
www.draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr

Fiche n°IV - 04

Démarches de valorisation

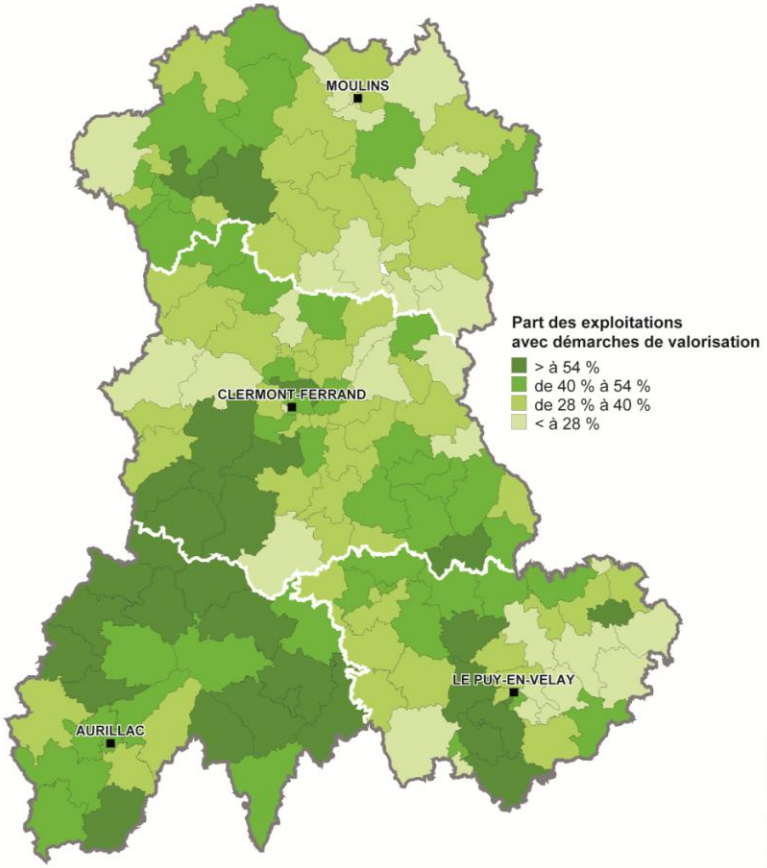

Fonds de carte © IGN

Source : SSP - Agreste - Recensement Agricole 2010

ATLAS AGRICOLE DE L'AUVERGNE

Démarches de valorisation

En Auvergne, quatre exploitations auvergnates sur dix développent des productions sous signe de qualité, vendent en circuit court ou mettent en place des actions de diversification. Le plus souvent (huit fois sur dix), les exploitations s'engagent sur une seule démarche de valorisation et il s'agit généralement de la production sous signe de qualité.

Les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme comptent chacun 3 000 exploitants ayant engagé au moins une de ces démarches. Dans l'Allier et la Haute-Loire, ce nombre plafonne à 2 000.

Cependant, l'adoption de ces stratégies ne constitue pas une alternative à l'agrandissement. En effet, bien que ces démarches soient présentes dans toutes les classes de taille, elles sont plus fréquentes au sein des grandes exploitations.

Parmi les petites exploitations, 20 % seulement se sont engagées dans une démarche de valorisation, alors que ce taux est porté à 52 % dans les exploitations de dimension moyenne et atteint 66 % dans les grandes.

Ces exploitations emploient, en effet, 1,72 actifs agricoles en moyenne contre 1,35 sur l'ensemble des exploitations auvergnates.

Globalement, les exploitations qui ont adopté une démarche de valorisation représentent 42 % de l'ensemble des exploitations (41 % en France) mais elles génèrent 59 % de la PBS* régionale (55 % en France).

** PBS : Production Brute Standard*

Plus de qualité et d'activités complémentaires dans les formes sociétaires

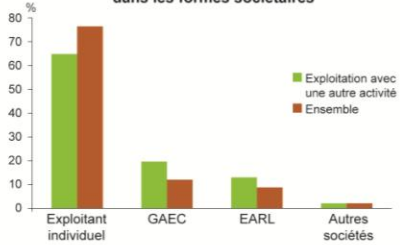

Source : SSP - Agreste - Recensement Agricole 2010

Exploitations	Qualité	Diversification	Circuits courts	Bio ou conversion	Total démarches de valorisation	Total exploitations
Petites	696	517	905	258	1 875	9 220
Moyennes	4 476	999	983	432	5 438	10 495
Grandes	2 309	559	480	106	2 642	3 959
Ensemble	7 481	2 075	2 368	796	9 955	23 674

Source : SSP - Agreste - Recensement Agricole 2010

Les signes de qualité des produits de l'exploitation concernent les démarches de valorisation des produits végétaux et animaux avec respect d'un cahier des charges. Le signe de qualité est appliqué soit au produit quittant l'exploitation, soit bien en aval. Pour chaque produit, l'exploitant peut être engagé dans plusieurs démarches de qualité.
Les signes officiels de qualité sont : AOP, label, certification de conformité et agriculture biologique.

L'agriculture biologique garantit que le mode de production est respectueux de l'environnement et du bien être animal. Elle respecte les équilibres naturels, n'utilise pas de produits chimiques de synthèse, fait l'objet d'une démarche individuelle soumise à déclaration et à contrôle par un organisme certificateur. Elle est compatible avec d'autres signes officiels de qualité.

Les activités de diversification concernent l'ensemble des activités réalisées par l'exploitant, autres que directement agricoles. Il peut s'agir de transformation de productions agricoles, de travaux à façon, d'agrotourisme, d'artisanat ... La vinification est considérée comme une production agricole et non comme une activité de transformation. Les activités de diversification peuvent se faire de deux façons différentes, soit au sein de l'exploitation elle-même, soit dans le cadre d'une entité juridique spécifique.

Les circuits courts sont des modes de commercialisation des produits agricoles. Ils s'exercent, soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte avec un seul intermédiaire. Le producteur peut réaliser la commercialisation de ses produits en son nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique de l'exploitation. Le champ se limite aux produits issus de l'exploitation et destinés à l'alimentation humaine.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne
Service Régional de l'Information Statistique et Economique
Contact : srise.draaf-auvergne@agriculture.gouv.fr - 04 73 42 15 22
www.draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr

Agreste Auvergne

Agreste Auvergne

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne
Service Régional de l'Information Statistique et Economique
Contact : srise.draaf-auvergne@agriculture.gouv.fr - 04 73 42 15 22
www.draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr

Fiche n° V - 01

Démarches de valorisation

Signes de qualité

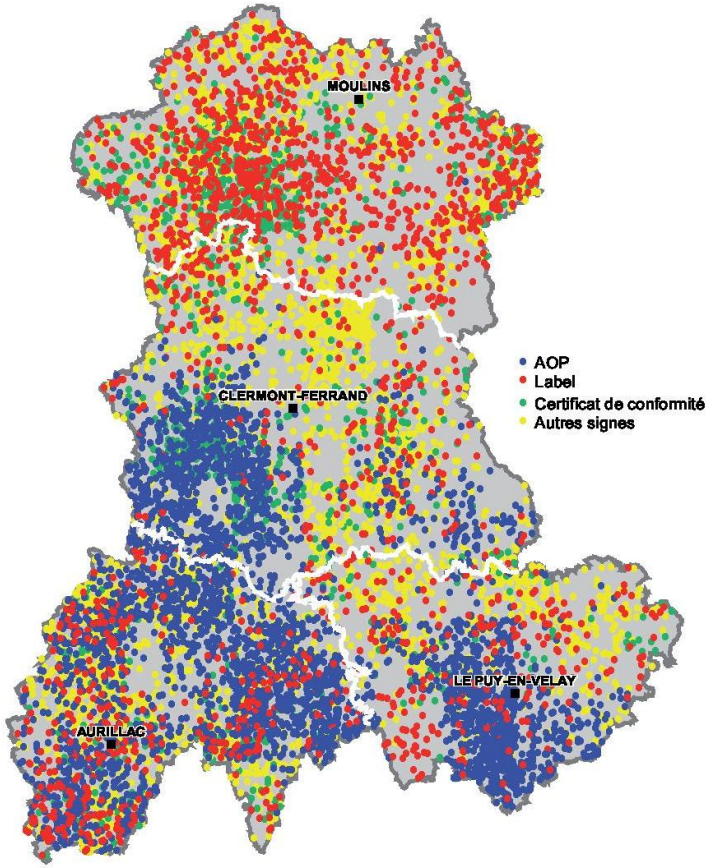

Dans cette carte la localisation des exploitations a subi une dispersion aléatoire dans le respect du secret statistique

ATLAS AGRICOLE DE L'AUVERGNE

Démarches de valorisation

Signes de qualité

En Auvergne, 7 481 exploitations mettent en place des productions sous signe de qualité (hors bio) dont 5 477 sous signe officiel de qualité (AOP, IGP, Label et CCP), soit 23 % du total. L'Auvergne occupe ainsi la troisième place derrière la Franche-Comté et le Limousin.
Pour l'ensemble de la région Auvergne, les produits animaux représentent 87 % de la production sous signe de qualité. Qu'il s'agisse de fromages AOP, de viande label ou d'autres signes collectifs, c'est le secteur de l'élevage bovin qui assure les trois quarts de ces productions.

Avec 1 537 producteurs de lait AOP, 362 producteurs de bovins label et 903 producteurs de bovins sous cahier des charges, le **Cantal** prend la première place régionale pour la production sous signe de qualité.
Le **Puy-de-Dôme** se place au deuxième rang avec 2 055 producteurs dont 900 producteurs de lait AOP et plus de 1 000 producteurs sous marques collectives ou mentions valorisantes dans le domaine des grandes cultures et de la production bovine.
Dans le département de la **Haute-Loire**, le nombre de producteurs de lentilles AOP a diminué de 50 % depuis dix ans, ce qui fait rétrograder ce département du premier au dernier rang en terme de nombre d'agriculteurs produisant sous signe de qualité (456 en 2010).
Le département de l'**Allier** conserve, quant à lui, sa position de leader dans le domaine des viandes bovines, ovines, porcines et des volailles. Cependant la production sous label rouge (1 028 producteurs) cède le pas au profit des autres signes de qualité tels que la certification de conformité (464 producteurs) et surtout les cahiers des charges spécifiques (848 producteurs).

Les productions animales en tête de la qualité

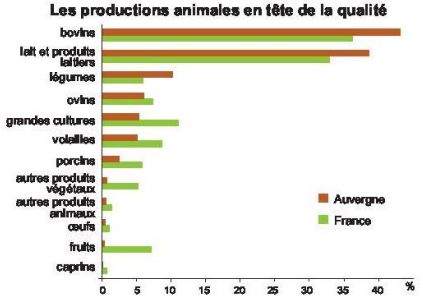

Source : SSP - Agreste - Recensement Agricole 2010

L'AOP très présent en Auvergne

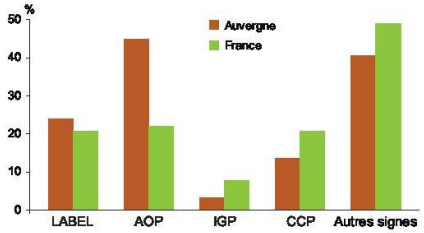

Source : SSP - Agreste - Recensement Agricole 2010

Principaux indicateurs des exploitations ayant une production sous signes de qualité

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne	France
Nombre d'exploitations	1 472	2 581	1 373	2 055	7 481	106 541
dont qualité officielle	*1 086*	*2 019*	*1 059*	*1 313*	*5 477*	*65 724*
Part des moyennes et grandes (%)	95	92	84	91	91	90
Age moyen du chef	46	46	45	46	46	47
SAU moyenne	140	80	70	86	92	85
Part des chefs pluriactifs (%)	6	6	14	9	8	9
Part des chefs de niveau bac ou supérieur (%)	37	27	30	27	29	34
Part des chefs ayant une formation agricole (%)	78	70	69	71	72	72
Part d'exploitation sans successeur connu (%)	2,17	4,96	9,32	3,94	4,93	4,31

Source : SSP - Agreste - Recensement Agricole 2010

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne
Service Régional de l'Information Statistique et Economique
Contact : srise.draaf-auvergne@agriculture.gouv.fr - 04 73 42 15 22
www.draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr

Agreste Auvergne

Agreste Auvergne

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne
Service Régional de l'Information Statistique et Economique
Contact : srise.draaf-auvergne@agriculture.gouv.fr - 04 73 42 15 22
www.draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr

Fiche n° V - 04

Démarches de valorisation

Appellations d'origine protégée

Saint-Nectaire

Bleu d'Auvergne

Fourmes d'Ambert et de Montbrison

Cantal

Salers

Laguiole

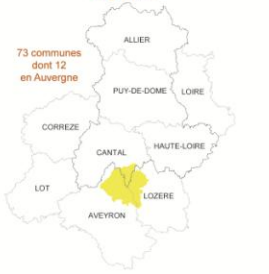

Fonds de carte © IGN

Depuis le 01/05/2009, le logo européen AOP ou la mention littérale "Appellation d'Origine Protégée" est obligatoire sur les emballages de tous les produits bénéficiant du logo AOC français et qui ont rejoint la famille des AOP européennes.

Les volumes commercialisés et leur évolution

Fromages AOP au lait de vache	2001 (tonne)	2009 (tonne)	2010 (tonne)	2011 (tonne)	2011/2010 (%)	2011/2001 (%)
Saint-Nectaire	13 152	13 122	13 072	13 285	1,6	1,0
dont fermier	*nd*	*6 129*	*6 377*	*6 601*	*3,5*	*nd*
Bleu d'Auvergne	7 563	6 409	5 780	5 561	- 3,8	- 26,5
Fourme d'Ambert	6 387	5 599	5332	5 307	- 0,5	- 16,9
Fourme de Montbrison	563	464	465	476	2,4	- 15,5
Cantal	18 182	14 786	14 161	13 858	- 2,1	- 23,8
dont fermier	*nd*	*240*	*232*	*159*	*- 31,5*	*nd*
Salers(1)	1 393	1 622	1 437	1 266	- 11,9	- 9,1
Laguiole	700	737	701	715	2,0	2,1

(1) Fabrications fermières uniquement
nd : non disponible

Pour être reconnu Appellation d'Origine Protégée (AOP), un produit laitier doit :
- *Provenir d'une aire de production délimitée et répondre à des conditions de production précises*
- *Posséder une notoriété dûment établie*
- *Faire l'objet d'une procédure d'agrément de reconnaissance en AOC par l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO) et puis, en AOP par l'Union Européenne.*

Source : INAO

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne
Service Régional de l'Information Statistique et Economique
Contact : srise.draaf-auvergne@agriculture.gouv.fr - 04 73 42 15 22
www.draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr

ATLAS AGRICOLE DE L'AUVERGNE

Démarches de valorisation

Appellations d'origine protégée

Lentilles vertes du Puy

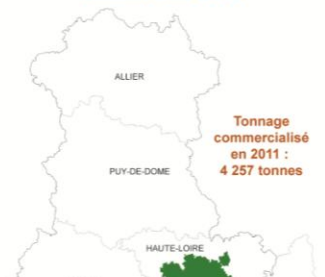

Vins de Saint-Pourçain

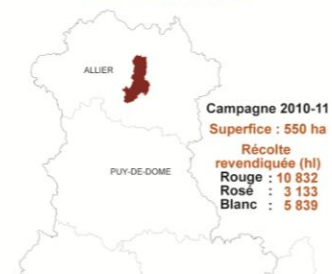

Fin Gras du Mezenc

Vins des Côtes d'Auvergne

Fonds de carte © IGN

Source : INAO

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne
Service Régional de l'Information Statistique et Economique
Contact : srise.draaf-auvergne@agriculture.gouv.fr - 04 73 42 15 22
www.draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr

Fiche n° V - 06

Pour télécharger les fiches de l'atlas et découvrir les nouvelles fiches produites, le site de la DRAAF Auvergne :

http://www.draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr
http://www.draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr/Publications-statistiques

Merci de votre attention